

# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-cinq, le onze avril

Le conseil municipal de la commune de Picherande dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil, sous la présidence de Monsieur Frédéric ECHAVIDRE, Maire.

Date de la convocation : 4 avril 2025

**Présents :** Mr Bernard BOUYON, Mr Denis CHABAUD, Mr Patrick CHABAUD, Mr Jean-François GUITTARD, Mr Nicolas MAZEYRAT, Mme Hélène PHELUT, Mr Michel TALY.

**Absents excusés :** Mme Marie CHARDON (donne pouvoir à Mr Frédéric ECHAVIDRE), Mr Dominique LAMBERT (donne pouvoir à Mr Bernard BOUYON).

**Absent :** Mr Romain DUTUEL.

Désignation du secrétaire de séance : Mr Jean-François GUITTARD.

## Ouverture de la séance à 20 h 00'

**Approbation du compte rendu de la séance du 28 mars 2025. Pas de remarque, approuvé à l'unanimité des présents. Vote 10/11**

**Monsieur le Maire souhaite ajouter un point à l'ordre du jour : Délibération pour fixer le tarif du loyer de l'appartement N° 4 au 160 Place du foirail.**

## 1 – DCM 2025/28 : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2025 – COMMUNE.

Le Budget Primitif 2025 de la COMMUNE, est présenté par Monsieur Frédéric ECHAVIDRE, Maire de Picherande.

Il s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de :

- **772 052 € pour la section fonctionnement,**
- **1 828 800 € pour la section d'investissement.**

Le budget est voté à l'unanimité des membres présents 10/11.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à effectuer des virements de chapitre à chapitre sans vote d'une décision modificative. Il propose de fixer le plafond du total de ces virements à 7,5 % des dépenses réelles pour le fonctionnement et de 3 % pour l'investissement.

## 2 – DCM 2025/29 : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2025 – LOTISSEMENT LE CLIDOU.

Le Budget Primitif 2025 du Lotissement Le Clidou, est présenté par Monsieur Frédéric ECHAVIDRE, Maire de Picherande.

Il s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de :

- **161 500 € pour la section fonctionnement.**
- **161 500 € pour la section d'investissement.**

Il est voté à l'unanimité des membres présents 10/11.

## 3 – DCM 2025/30 : DÉLIBÉRATION POUR DES DEMANDES D'INSCRIPTION SUR LA LISTE D'AFFOUAGE.

Monsieur le Maire informe son Conseil qu'il a reçu des demandes d'inscription sur la liste d'affouage :

- Mme BESSON Émilie, demeurant à PICHERANDE, 305 Rue du Taraffet – Chaireire : (résidence principale). Le Conseil Municipal accepte l'inscription. Sous réserve de l'installation d'un poêle à bois au moment de la délivrance de la coupe de bois.

- Mme FALGOUX Lydie, demeurant à PICHERANDE, 2 Chemin de La Chaux : nouvelle résidence principale. Le Conseil Municipal accepte l'inscription.

## **4 – DCM 2025/31 : DÉLIBÉRATION POUR FIXER LE TARIF DU LOYER DE L'APPARTEMENTS N° 4 AU 160 PLACE DU FOIRAIL.**

Monsieur le Maire informe son conseil municipal, que suite à l'incendie de la maison de Mr Alain CHASSARD, celui-ci a été relogé dans l'appartement n° 4 au 160 Place du Foirail, face à la caserne des pompiers, il est nécessaire de fixer le tarif du loyer pour cet appartement.

Les appartements sont composés comme suit : 40 m<sup>2</sup>, 2 pièces principales, salle d'eau avec wc séparé, eau chaude sanitaire individuelle et chauffage individuel.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents (10/11) décide :

- ✎ De fixer le loyer de l'appartement n° 4 à 440 €/mois pour l'année 2025.
- ✎ De réviser ce loyer tous les ans au 1<sup>er</sup> janvier + indice de l'INSEE au 1<sup>er</sup> janvier.
- ✎ D'autoriser Monsieur le Maire à signer le bail et d'établir le titre de loyer.

**Clôture de la séance : 21 h 30'**